

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 782

présenté par
M. Brosse, M. Frébault, Mme Riotton, M. Cosson, Mme Delpech, M. Falorni, Mme Colin-Oesterlé, M. Vuibert, M. Jacques, M. Masségli, Mme Olivia Grégoire, Mme Mette, M. Chenevard, Mme Josso et Mme Levasseur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.